



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

CSE du 29 10 2020

FLASH INFO MESURES DE CONFINEMENT

Voici les premières mesures à retenir : **Le gouvernement invente le confinement en agence et le télétravail au bureau....**

Le Télétravail est généralisé. L'agent-e qui ne souhaiterait pas télétravailler pourra rester sur site mais pourrait se voir imposer une journée de télétravail par semaine. Le télétravail pourra aller jusqu'à 5 jours semaines dans le réseau comme en structure. Seules les activités (rares) non « télétravaillables » seront maintenues sur site.

Les agents non équipés encore de PC portable devront venir sur site.

Afin de remplir nos missions de service public, un système d'accueil est organisé afin de continuer à recevoir le public et les agences restent ouvertes sur flux. Les services civiques continueront à remplir leurs missions habituelles. **Le SNU**, sans s'y opposer, a posé des alertes concernant certains sites à forts flux comme **Castelsarrasin** et demandé que le DR ordonne que tous les agents disponibles participent à l'activité d'accueil. Nous rappelons qu'il est possible à tout moment pour gérer des flux importants, de revenir au mode VidéoPortier. Le DR se dit non inquiet par la problématique des flux. **Nous verrons, mais le SNU se réserve le droit d'émettre un DGI au besoin.**

Les activités collectives sont suspendues pour la seule journée du Vendredi 30 Octobre dans l'attente d'une décision définitive. **Pour le SNU, les activités collectives doivent être suspendues durant la période de confinement.**

Les **RDV physiques** en agence restent possibles pour les publics qui en ont besoin.

Les **réunions internes** devront se faire en modalité VISIO.

Une **attestation de déplacement** dérogatoire va être remise à l'ensemble du personnel.

Lundi, une décision sera prise concernant la reprise (ou non) de la **campagne d'actualisation** comme elle avait été effectuée en mars/avril, avec appel des DE pour faire l'actualisation avec elles/eux.

Le ministère devrait rapidement confirmer que nous repassons en PRA2 (Plan de Reprise d'activité). Ce qui signifie seulement que la jauge est ramenée à 4 m2 par personne. La prise repas peut se faire dans le bureau.

Le 30 Octobre 2020

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEFSULRMP



@snupeoccitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie